

Charte de Bénévolat

Tout bénévole accueilli et impliqué dans l'Association se voit remettre la présente Charte. Elle définit les modalités et le cadre des relations qui doivent s'instituer entre les responsables de l'Association, les salariés permanents et les bénévoles.

Missions et finalités de l'Association

L'Association de réinsertion sociale ESPERER 95 a pour objet de prévenir et de combattre, sous toutes ses formes, l'exclusion sociale et les processus de marginalisation, prioritairement dans le département du Val-d'Oise.

À cette fin, elle réalise diverses actions visant à :

- ✓ Proposer un accueil immédiat et inconditionnel dans ses différentes structures, de toute personne sans abri en situation de détresse médicale, physique ou sociale, et ce, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine,
- ✓ Favoriser l'insertion par l'hébergement ou par le logement des populations marginalisées ou en grande précarité,
- ✓ Permettre l'accès à la formation et à l'emploi décent des personnes accueillies et accompagnées par l'Association en vue de faciliter leur accès au monde du travail, notamment par le support de chantiers ou ateliers d'insertion,
- ✓ Participer à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes réfugiées ou migrantes,
- ✓ Agir sur les mécanismes de la prévention de la délinquance et de la récidive en expérimentant des dispositifs de prise en charge socio-judiciaire,
- ✓ Sensibiliser, les citoyens et les médias sur des problématiques sociétales et les situations rencontrées par les publics en grande exclusion, en organisant et en animant des débats publics.

ESPERER 95 remplit ces missions d'intérêt général dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901 et de façon transparente à l'égard de ses adhérents, de ses bénéficiaires, de ses financeurs, de ses salariés permanents et de ses bénévoles.

Éthique de l'Association

- ✓ Le refus de la discrimination et de prosélytisme (politique, religieux...)
- ✓ La volonté de défendre un savoir-vivre : chaleur de l'accueil, être en position permanente d'écoute, favoriser la rencontre,
- ✓ La relation d'aide et d'accompagnement s'inscrit dans une approche humaniste (l'intérêt porté aux autres), mais ancrée dans des pratiques professionnelles,

- ✓ La volonté de rendre les personnes autonomes et de les aider à exercer pleinement leur citoyenneté,
- ✓ La conviction que les personnes accueillies sont actrices de leur propre histoire et en capacité d'amorcer un changement dans leur parcours et citoyens ayant des droits et des devoirs,
- ✓ La place des bénévoles dans le projet associatif.

La place des bénévoles dans le projet associatif

L'une des vocations d'ESPERER 95 est d'encourager l'engagement au service d'autrui afin de permettre à chacun de développer pleinement son potentiel personnel et de favoriser l'essor des solidarités familiales, intergénérationnelles et communautaires, en deux mots : faire Société !

Acteur mobilisé aux côtés de l'Association, le bénévole intervient dans le cadre d'un projet organisé au sein d'un établissement ou d'un service, en faveur des usagers, dans une relation de respect et de soutien aux équipes de professionnels des structures de l'Association.

Bien que les actions des bénévoles soient différentes de celle des salariés, elle en est complémentaire, rendant possible différentes actions de soutien et d'accompagnement de familles et personnes en difficulté. En effet, par leur action et leur altruisme, les bénévoles œuvrent à l'enrichissement des interventions portées par l'Association au bénéfice des personnes accompagnées.

ESPERER 95 s'engage à l'égard de ses bénévoles :

- En matière d'information :
 - À les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du projet associatif, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
 - À faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés, les partenaires et les bénéficiaires,
- En matière d'accueil et d'intégration :
 - À les accueillir et à les considérer comme des co-acteurs à part entière,
 - À leur confier, en cohérence avec les besoins, des activités en regard avec leurs aptitudes, leurs motivations et leurs disponibilités,
 - À définir les actions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
 - À situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association via la présente Charte de bénévolat
- En matière de gestion et de développement de compétences :
 - À assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires (accompagnement, compagnonnage, constitution d'équipes...),
 - À organiser des temps d'échange sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêt et les compétences développées et évolutions possibles
- En matière de couverture assurantielle :
 - À leur garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.
 - À étendre l'assurance automobile des véhicules de l'Association aux bénévoles, dans le cas d'actions nécessitant le transport de personnes ou de matériel, sous réserve que la copie du permis de conduire ait été transmis aux services des Ressources Humaines

L'éthique d'ESPERER 95 concernant les actions de bénévolat :

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre ESPERER 95 et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi être bénévole à ESPERER 95 implique des engagements réciproques :

- À adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- À se conformer à ses objectifs,
- À respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- À assurer sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement avec les services de l'Association
- À exercer son activité dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- À considérer que les personnes accueillies sont au centre de toute l'activité de l'Association,
- À collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés, partenaires et autres bénévoles,
- À suivre, le cas échéant, les actions de formation proposées.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

L'Association conserve le droit également d'interrompre l'activité d'un bénévole, en respectant, dans la mesure du possible, et dans l'intérêt des personnes accompagnées par ESPERER 95, un délai de prévenance raisonnable.

En signant cette Charte, le bénévole en accepte ses conditions.

Signature du bénévole :